

Liste des pièces nécessaires à une demande ou un renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (pour les communes, communauté de communes)



- une demande écrite du représentant légal de la régie ou du service municipal qui sollicite l'habilitation funéraire (**imprimé à compléter**)
- la liste des activités et des prestations pour lesquelles l'habilitation est sollicitée (**Annexe n° 1 à compléter**)
- copie de l'arrêté de nomination en qualité de régisseur, suppléant à la régie
- les attestations de capacité professionnelle du dirigeant et des agents de la régie (**Annexe n° 2 à compléter**)
- les attestations de formation professionnelle relatives à l'activité funéraire exercé pour chacun des agents
- le certificat d'aptitude physique déclarant apte à l'exercice d'une activité funéraire pour chaque agent d'exécution délivré par la médecine du travail
- la copie du permis de conduire pour les chauffeurs,
- copie de l'état à jour du personnel exerçant une activité funéraire soumise à habilitation employé par la régie, certifié conforme au registre du personnel (**Annexe n° 3 à compléter**)

Pour la chambre funéraire

- copie de l'arrêté préfectoral de création
- copie de l'attestation de conformité **de moins de 6 mois à la date du renouvellement de l'habilitation**, délivrée par un bureau de contrôle agréé par le ministre chargé de la santé (cf. art. D2223-87 du code général des collectivités territoriales)
- le certificat de propriété ou la copie du contrat de location ou, le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune

Pour le crématorium

- copie de l'arrêté préfectoral de création
- copie de l'attestation de conformité délivrée par la DDASS pour une durée de 6 ans
- pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium : la copie du contrat de délégation avec la commune

SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG
Bureau de l'administration générale et de la réglementation
BP 840
50108 CHERBOURG CEDEX

Tél. 02.33.87.81.52